

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026066
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)
des locataires 2026**

Séance du 16 Septembre 2026

Le 1^{er} Juillet 2026, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire.

Présents : M GAUDRAT Didier, M DELIGEARD Arnaud, Mme LEBRE Amélia, M VIGNE Olivier, M DESBOUIS Serge, M DABLEMONT Guy, Mme QUESNOT Michèle, Mme CHOPIN Christine, M MONNET Jérôme, M PLAZA Kevin, Mme SOUFFERANT Anne-Laure, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine

Absents : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Excusés : Mme DEGIRAL Laurence, Mme BILLAUD Alicia.

Pouvoirs : Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme LEBRE Amélia, Mme BILLAUD Alicia donne pouvoir à M PLAZA Kevin.

Secrétaire de séance : Mme QUESNOT Michèle.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 03 Septembre 2026

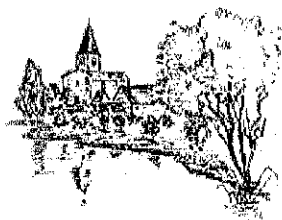
Date d'affichage de la convocation : 03 Septembre 2026

M DELIGEARD Arnaud et Mme LEBRE Amélia ne sont pas encore arrivés.

Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, il convient de refacturer à nos locataires les sommes inhérentes à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), suite à la réception d'avis de la Taxe Foncière pour la commune.

Les sommes se répartissent ainsi :

Lieux	Montant
Logement 260 Rue des écoles	331€
Logement 5 place de la Mairie	144 €
Logement 7 place de la Mairie	73 €



Logement 15 place de la Mairie	170 €
Total	718 €

Le Conseil Municipal arrête les sommes à percevoir à 718 € (sept cent dix-huit euros) pour 2026, réparties entre les quatre locations mentionnées ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document afférent à ce sujet.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour extrait conforme

Le Maire

Didier GAUDRAT

